

Définitions

SAUVALI désigne un organisme de formation professionnelle constitué par l'entité juridique EI NICOLAS HARBONNIER (Entreprise Individuelle), dont le siège social est situé au 21 rue Fleur de Jade – Domaine Benjoins B05 à Sainte-Marie (97438).

SAUVALI organise et dispense des formations inter et intra entreprises, à Sainte-Marie, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. Nicolas HARBONNIER accompagne également les entreprises en tant qu'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation ou d'un service auprès de l'organisme de formation SAUVALI.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formation inter-entreprises** : formation réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par SAUVALI pour plusieurs Clients.
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par SAUVALI.
- **CGV** : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation et de service effectuées par l'organisme de formation SAUVALI pour le compte d'un Client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

SAUVALI - EI NICOLAS HARBONNIER est un organisme de conseil et de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°04973553097 auprès du préfet de la Région Réunion. Les formations concernées par les présentes « Conditions Générales d'Inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L.6313-1 du Code du travail. SAUVALI - EI NICOLAS HARBONNIER est habilité par l'INRS, Institut National de Recherche et Sécurité, pour la formation et le maintien et l'actualisation des compétences. Nicolas HARBONNIER est enregistré en qualité d'IPRP par la DEETS de la Réunion sous le numéro 974-2024-221.

Documents contractuels

Pour chaque formation, SAUVALI s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à SAUVALI un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre SAUVALI, l'OPCO ou le client.

SAUVALI fait parvenir au Client, une convention conseil ou une convention ou contrat de formation professionnelle continue établie selon les articles L.6353-1 et suivants du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à SAUVALI un exemplaire signé et portant son cachet, le nom et la qualité du signataire.

Formations en présentiel : à l'issue de la formation, SAUVALI envoie au Client ou à l'organisme facturable (financeur) une facture du montant du solde de la prestation. Les feuilles d'émarginement, copies certifiées conformes par SAUVALI, sont délivrées à l'entreprise à l'issue de la formation et à l'OPCO qui en fait la demande.

Conseil : à l'issue de la mission, SAUVALI envoie à l'entreprise ou à l'organisme facturable une facture du montant du solde de la prestation. Les livrables, tels que définis dans la convention conseil, sont délivrés à l'entreprise à l'issue de la prestation.

Évaluation des formations

À l'issue de la formation, SAUVALI délivre au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. SAUVALI fournit aux entreprises les fiches de satisfaction remplies par les stagiaires ainsi que la synthèse. Pour les formations comprenant

des épreuves certificatives, SAUVALI transmet à la personne chargée du dossier d'inscription le certificat du stagiaire ayant satisfait aux exigences desdites épreuves.

Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Conseil : « TVA non applicable - article 293 B du CGI »

Formation : « SAUVALI - EI NICOLAS HARBONNIER est exonérée de TVA en application de l'Art.261-4-4 a du CGI », telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires. Les factures sont payables en euros, à réception, sans escompte. Le paiement à SAUVALI s'effectue par virement bancaire ou par carte bancaire sur le site de SAUVALI : www.sauvali.re

Toute somme non payée à l'échéance, donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard. Celles-ci s'élèvent à 2 fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur, calculé depuis la date d'échéance jusqu'au paiement complet de la somme due. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, selon décret 2012-1115 du 02/10/2012. SAUVALI se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bon bulletin d'inscription ou de bon de commande de formation,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si SAUVALI n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Inexécution de la formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, il est convenu conformément à la convention de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Désistement – Absence – Abandon

Conditions d'annulation, de report ou de modification par le Client :

En cas d'annulation reçue dans les 10 jours ouvrés avant le début de la formation, 50 % du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. En cas d'annulation reçue dans les 5 jours ouvrés, 100 % du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Toutefois, si l'annulation, le report ou la modification est motivée par un cas de force majeure dûment reconnue (problèmes de santé, ...), le Client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire et ce sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la présente convention. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, le Client devra indemniser SAUVALI d'une somme équivalente à la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours de la formation.

Annulation de formation – Report

SAUVALI se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure, sans dédommagement, ni pénalités au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. SAUVALI ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou des dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Informatique et libertés – Données personnelles

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à SAUVALI et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de SAUVALI pour les besoins desdites commandes. Les données sont conservées la durée nécessaire soit durant la relation contractuelle et 3 ans à des fins d'animation et de prospection et en matière de comptabilité 10 ans à compter de la clôture de l'exercice. SAUVALI s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client et les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition et de portabilité des données personnelles les concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail à contact@sauvali.re ou par courrier adressé à SAUVALI. Elles disposent d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont SAUVALI ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Communication Le Client autorise expressément à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Renonciation

Le fait pour SAUVALI de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre SAUVALI et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société SAUVALI - EI NICOLAS HARBONNIER qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par SAUVALI - EI NICOLAS HARBONNIER à son siège social au 21 rue Fleur de Jade, Domaine Benjamins B05 - 97438 SAINTE-MARIE.

Médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, SAUVALI propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : Société Médiation Professionnelle. En cas de litige, le Client peut déposer sa réclamation sur son ou par voie postale. Le Client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de SAUVALI par une réclamation écrite. Ce dispositif n'est pas ouvert aux clients professionnels.